821 (2007-2008) — N° 10

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

29 SEPTEMBRE 2008

PROJET DE DÉCRET

portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution*

AMENDEMENT

proposé par

Mme M. Willocq et Consorts

* Voir Doc. **821** (2007-2008) N[os] 1 à 9.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution

AMENDEMENT

Au § 2 de la Sous-section 6, Section 8 du Sous-chapitre 2 du projet de décret, et à l'article 130 du projet de décret, les mots « 26 juin 2008 » sont remplacés par « 3 juillet 2008 ».

JUSTIFICATION

Lors de l'adoption en dernière lecture du présent projet de décret, la date du décret relatif à la lutte contre la maltraitance des personnes âgées n'était pas encore définitive. Il convient donc de modifier le texte par la date définitive du texte décrétal.

M. WILLOCQ

P. AVRIL

J.-P. PROCUREUR

Doc. **821** (2007-2008) N° 10.